

## RAPPORT N°2 : DÉLÉGATION DE LA COMPÉTENCE « PROMOTION DU TOURISME DONT CRÉATION D'OFFICES DE TOURISME » À LA MAISON DU TOURISME 2022/2024

### INFORMATION

La compétence des EPCI et des collectivités en général s'exerce à trois niveaux en matière de tourisme :

- en termes de développement et d'aménagement ;
- en termes d'exploitation des équipements touristiques ;
- et en termes d'information, d'accueil et de promotion (mentionnée dans la loi NOTRe, par « promotion dont création d'office de tourisme ») ainsi que de commercialisation.

Concernant ce dernier point, la communauté de communes délègue cette compétence à la Maison du tourisme du Livradois-Forez depuis 2019, office de tourisme regroupant 4 communautés de communes du Livradois-Forez (Ambert Livradois-Forez, Thiers Dore et Montagne, Billom communauté, Entre Dore et Allier), le syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez et environ 300 prestataires touristiques.

La Maison du tourisme du Livradois-Forez assure des missions d'accueil, d'information, de promotion et de commercialisation à l'échelle de la destination Livradois-Forez. Elle gère 10 bureaux d'information touristique et emploie 28 salariés.

Sa stratégie et ses modalités de financement sont définies par une « entente » regroupant des élus des 5 collectivités membres.

Ses statuts actuels comprennent notamment : la représentation à 50/50 entre acteurs touristiques privés et collectivités locales ; la désignation de 2 représentants à l'assemblée générale et au conseil d'administration pour Billom communauté, Entre Dore et Allier et le syndicat mixte du Parc ; 4 représentants pour Thiers Dore et Montagne et Ambert Livradois-Forez.

La formalisation des relations entre les collectivités et la Maison du tourisme sont établies dans le cadre de conventions d'objectifs et de moyens comprenant un cadre commun et un cadre spécifique prenant en compte les besoins particuliers de chaque territoire.

M. le Président présente les spécificités du nouveau projet de partenariat de la communauté de communes avec la Maison du tourisme pour les années à venir, à savoir :

#### **En termes stratégiques : de nouvelles orientations pour 2022-2027**

Les orientations stratégiques de la Maison du tourisme ont été définies par la Conférence de l'Entente. Il a été convenu de les faire évoluer la une période 2022-2027.

5 orientations stratégiques ont été définies :

- Faire du Livradois-Forez une destination d'accueil de tous les publics valorisant les spécificités territoriales.
- Amplifier collectivement la notoriété et l'attractivité de la destination via la marque territoriale « Livradois-Forez » et sa signature « parc naturel régional en Auvergne ».
- Faire passer un cap au territoire en matière de commercialisation via l'émergence de produits touristiques emblématiques et un système de vente qui soit plus souple et multi-canal.
- Contribuer (en partie et en complémentarité des stratégies des collectivités locales) au développement et à la qualification de l'offre touristique du territoire.
- Faire de la Maison du tourisme, un office de tourisme exemplaire en matière de démarche collaborative et de développement durable.

Le détail de ces orientations sont définies dans le document « Notes d'orientations stratégiques de la Maison du tourisme définies par les collectivités membres ». Ce document a fait l'objet d'une concertation préalable avec l'ensemble des collectivités membres et des prestataires touristiques.

### **En termes opérationnels : une nouvelle convention de partenariat pour 2022-2024 (Cf. annexe)**

Le contenu de la convention d'objectifs et de moyens comprend une partie commune à toutes les collectivités et une partie spécifique à la communauté de communes.

Considérant l'intérêt pour le territoire d'organiser la gestion des missions d'accueil, d'information, de promotion et de commercialisation touristique à l'échelle de la destination Livradois-Forez dans une logique intercommunautaire avec les 4 communautés de communes du Livradois-Forez (Ambert Livradois-Forez, Thiers Dore et Montagne, Billom communauté, Entre Dore et Allier) et le syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez, en vue :

- d'une amélioration et une harmonisation des services « accueil et information » pour les clientèles touristiques ;
- d'une meilleure visibilité de la destination « Livradois Forez » et par conséquent du territoire communautaire ;
- d'une plus grande synergie entre les acteurs touristiques et les communautés de communes ;
- d'une mutualisation des moyens pour une optimisation des démarches de promotion et de commercialisation touristique du territoire.

La contribution financière de la communauté de communes à la Maison du tourisme pour l'année 2022 d'un montant de 405 479 €

Les représentants actuels de la communauté de communes à la Maison du tourisme sont Guy Gorbinet, Chantal Facy, Alain Molimard et Bernard Beraud et à l'Entente « politique touristique du Livradois-Forez » Guy Gorbinet, Chantal Facy et Christine Nourrisson.

Un rapport complémentaire pourra être adressé aux conseillers communautaires d'ici le 7 janvier prochain.